Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260226-DCM20260204-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Coësmes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	9

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en commune de coesmes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt six, le dix huit Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Coësmes s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLARD Luc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/02/2026.

Présents : M. GALLARD Luc, Maire, Mmes : CHENAIS LEBEE Nathalie, RAMAGE Tiphaine, RECEJAC Marie, MM : BOSSARD Yannick, DURAND Yoan, ELUARD Jean-Michel, LE FLOCH Gildas

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HERRAULT Dominique à Mme RAMAGE Tiphaine
Excusé(s) : Mmes : ATHANASE Marie-Christine, GUILLET Lucie

Absent(s) : Mme MICHEL BESNARD Maryvonne, M. PUISNEY Arnaud

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHENAIS LEBEE Nathalie

Objet : 2026-02-04 – Décisions prises dans le cadre des délégations consenties à monsieur le maire

Vu l'article L212 222 622 du code général des collectivités territoriales
Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération du conseil municipal en date du 02 juillet 2020

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par monsieur le maire en vertu de la délégation consentie

le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

-**Décision n°2026-01** : Avenant n° 02 Lot 08 sté BREL plus-value 980 € HT - Avenant n°04 plus-value LOT06 -Sté ATLANTIQUE OUVERTURES plus-value de 315 € HT - Avenant n°01 - Lot 09 - sté LE COQ plus-value 1 137.44 € HT

- **Décision n°2026-02** : Renonciation du droit de préemption - bien sis 7 rue des Ajoncs

- **Décision n°2026- 03** : Avenant n° 01 - lot 07 sté ANTOINE rémi plus-value 951.70 € HT - Avenant n°02 - sté ANTOINE rémi plus-value 843.79 € HT - Avenant n°02 - sté JOLIVE ELEC plus-value de 660.91 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 25/02/2026

Pour le maire empêché
M. HERRAULT
Dominique
Adjoint au maire

MAIRIE DE COËSMES
35134

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260226-DCM20260204-DE

commune de Coësmes

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE
35134 COESMES
TEL 02 99 47 72 04

DECISION DU MAIRE N°2026-02

OBJET : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préférence

Le Maire :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et 5211-10,
Vu la délibération du conseil municipal de la 02/07/2020 portant délégation de compétences au maire (y compris d'accepter les indemnités de sinistres)
Vu le zonage du PLU et son règlement approuvé

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner des biens cadastrés :

	Section	N°	surface
ZD		187	616

Bien situé :

Sis à Coësmes 7 rue des Ajoncs

Appartenant :

Mme LACIRE Jade domiciliée (s) à COESMES 7 rue des Ajoncs

Représentée par sa mère Mme GIBOIRE Cassandre domiciliée COESMES 7 rue des Ajoncs

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préférence.

Article 2 :
Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera
- transmise à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine,
- affichée.

Fait à Coësmes, le 28/01/2026

Le Maire
Luc GALLARD

MAIRIE DE COËSMES 35134

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260226-DCM20260204-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE
35134 COESMES
TEL 02 99 47 72 04

DECISION DU MAIRE N°2026-01

OBJET : Marché public de travaux OP 18 - TIERS LIEU – modification du montant initial des lots suivants : lot 08 – Sté BREL avenant n°02 plus-value - lot 06- Sté ATLANTIQUE OUVERTURES avenant n° 04 -plus-value - - lot 09- sté LE COQ avenant n°1 plus-value

Concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne école primaire en tiers lieu accueillant la bibliothèque interco – ludothèque municipale – local jeunes municipal et espace jeux pour les moins de 3 ans

Le Maire :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et 5211-10,
Vu la délibération du conseil municipal de la 02/07/2020 portant délégation de compétences au maire (y compris d'accepter les indemnités de sinistres)
Vu l'avis de l'a commission finances pour l'attribution des marchés aux 11 lots
Vu la notification aux entreprises non retenues faite sur le site de Mégalis le 07/10/2024
Vu l'acte d'engagement notifié le 26/11/2024 aux entreprises attributaires transmis avec le site de Mégalis
Vu les échanges pour relancer les deux lots infructueux
Vu la réponse de deux entreprises pour les deux lots infructueux
Vu la proposition des seules entreprises ayant répondu (DENOUAL et La Fougeraise Etanchéité)
Vu les échanges avec l'agence DEAR (Architecte) et l'économiste SINAN, l'adjoint en charge des travaux
Vu le rapport de l'architecte et de l'économiste que les deux sociétés répondent bien aux cahiers de charges du DCE
Vu la décision de la commission finances de notifier les offres de base avec certaines variantes prévues sur certains lots
Vu le planning prévisionnel des travaux

Vu l'avenant n° 02 pour le lot 08 sté BREL en plus-value d'un montant de 980.00 € € HT soit 1 176 € TTC
Vu l'avenant n°04 pour le lot 06 sté Atlantique ouvertures d'un montant de 315.00 € HT soit 378 € TTC
Vu l'avenant n° 01 pour le lot 09 Sté LE COQ d'un montant de 1 137.44 € HT soit 1 364.93 € TTC

Considérant que suite à des demandes de changements de travaux pour les lots suivant :

- Lot 08 –cloisons doublages plafonds isolation– sté BREL avenant n°02 en plus-value d'un montant de 980.00 € € HT soit 1 176 € TTC avenant de modification du marché initial pour la création d'écran thermique pour le pare vapeur apparent dans le salon lecture

- Lot 06 – menuiserie extérieures – sté ATLANTIQUE OUVERTURES -avenant n°04 en plus-value d'un montant de 315.00 € HT soit 378 € TTC avenant de modification du marché initial pour ajout d'un occultant miroir pour l'imposte cintrée de la menuiserie M14 suite à la suppression des rideaux toute hauteur

- Lot 09 – plafonds démontables – Sté LE COQ avenant n°01 en plus-value d'un montant de 1 137.44 € HT soit 1 364.93 € TTC avenant de modification du marché initial pour ajout d'habillage placo dans le local jeune et jonction entre Hall et cuisine pour cacher le passage des réseaux électriques et CVC

DECIDE

Article 1 :
Que suite aux modifications de travaux cités ci-dessus et validés avec les entreprises, le maitre d'œuvre et d'ouvrage en réunion de chantier concernant les lots cités dans le tableau ci-dessous

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260226-DCM20260204-DE

commune de Coësmes

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE
35134 COESMES
TEL 02 99 47 72 04

DECISION DU MAIRE N°2026-03

OBJET : Marché public de travaux OP 18 - TIERS LIEU – modification du montant initial des lots suivants : lot 07– Sté ANTOINE Rémi Avenant n°01 ET n°02 plus-value - lot 13- Sté JOLIVE ELEC Avenant n° 02 -plus-value -

Concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne école primaire en tiers lieu accueillant la bibliothèque interco – ludothèque municipale – local jeunes municipal et espace jeux pour les moins de 3 ans

Le Maire :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et 5211-10,
Vu la délibération du conseil municipal de la 02/07/2020 portant délégation de compétences au maire (y compris d'accepter les indemnités de sinistres)
Vu l'avis de l'a commission finances pour l'attribution des marchés aux 11 lots
Vu la notification aux entreprises non retenues faite sur le site de Mégalis le 07/10/2024
Vu l'acte d'engagement notifié le 26/11/2024 aux entreprises attributaires transmis avec le site de Mégalis
Vu les échanges pour relancer les deux lots infructueux
Vu la réponse de deux entreprises pour les deux lots infructueux
Vu la proposition des seules entreprises ayant répondu (DENOUAL et La Fougeraise Etanchéité)
Vu les échanges avec l'agence DEAR (Architecte) et l'économiste SINAN, l'adjoint en charge des travaux
Vu le rapport de l'architecte et de l'économiste que les deux sociétés répondent bien aux cahiers de charges du DCE
Vu la décision de la commission finances de notifier les offres de base avec certaines variantes prévues sur certains lots
Vu le planning prévisionnel des travaux

Vu l'avenant n° 01pour le lot 07 sté ANTOINE REMI en plus-value d'un montant de 951.70 € € HT soit 1 142.04 € TTC
Vu l'avenant n° 02 pour le lot 07 sté ANTOINE REMI en plus-value d'un montant de 843.79 € € HT soit 1 012.55 € TTC

Vu l'avenant n°02 pour le lot 13 sté JOLIVE ELEC d'un montant de 550.76 € HT soit 660.91 € TTC
Considérant que suite à des demandes de changements de travaux pour les lots suivant :

- Lot 07 –menuiserie intérieures – sté ANTOINE REMI avenant 01 -Ajout d'une trappe coupe feu 1 h pour l'accès à la chaufferie avenant de modification du marché initial d'un montant de 951.70 € HT SOIT 1142.04€ TTC
-
- Lot 07 –menuiserie intérieures – sté ANTOINE REMI avenant 02 remplacement des rideaux par des stores indépendants rapportés sur menuiseries extérieures avenant de modification du marché initial d'un montant de 843.79 € HT SOIT 1 012.55 € TTC

- Lot 13 – Electricité – sté JOLIVE ELEC -avenant n°02 en plus-value d'un montant de 660.91 € HT soit 378 € TTC avenant de modification du marché initial pour ajout d'une prise électrique pour un four micro-ondes dans la cuisine

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260226-DCM20260204-DE

DECIDE

Article 1 :
Que suite aux modifications de travaux cités ci-dessus et validés avec les entreprises, le maitre d'œuvre et d'ouvrage en réunion de chantier concernant les lots cités dans le tableau ci-dessous

Le montant initial du marché public est donc modifié comme suit :

LOT 07- MENUISERIES INTERIEURES –		
Sté ANTOINE REMI	HT	TTC
Marché initial	102 656.20	123 187.44
Avenant n°1 plus-value	951.70	1 142.04
Avenant n°2 plus value	843.79	1 012.55
Nouveau montant Marché	**104 451.69**	**125 342.02**

LOT 13- ELECTRICITE		
Sté JOLIVE ELEC	HT	TTC
Marché initial	104 737.51	125685.01
Avenant n°1 moins-value	- 4 546.19	5 455.42
Avenant n°2 plus-value	550.76	660.91
Nouveau montant Marché	**100 772.08**	**120 926.50**

Article 2 :

Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera
- transmise à Monsieur le préfet d'Ille et Vilaine,
- affichée.

Fait à Coësmes, le 03/02/2026

Pour le maire empêché
M. HERRAULT
Dominique
Adjoint au maire

MAIRIE DE COESMES
35134